

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15
Quorum 14		+ 5 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre MARY, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Evelyne BOCQUET, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Régis RENARD, Karine VERVISCH pouvoir à Michel AUBRY.**

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 20_08042025

N°20 : REHABILITATION DES ANCIENS LOGEMENTS DU SDIS – AVENANT N°1 AU LOT 09 « ELECTRICITE »

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Il est rappelé que depuis 2017, la mise à disposition de logements à titre gratuit par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'est plus réglementaire, la ville s'est donc vue restituer les 10 logements, situés rue Louis Desprez, qu'elle mettait à la disposition du SDIS.

L'étude de Monsieur Baty ayant conclu à la faisabilité de la rénovation thermique et réhabilitation de ces logements. Les améliorations permettant de réaliser plus de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'état initial et d'obtenir le label THPE rénovation, il a été approuvé, par délibération du 14 décembre 2021, le projet de réhabilitation thermique et architecturale des 10 anciens logements du SDIS.

Suite à la consultation des entreprises pour les différents lots ont été attribués pour les montants suivants :

N° lot	Intitulé	Montant (HT)
1	Ravalement, installation de chantier	58 996.28 €
2	Couverture, zinguerie	21 165.23 €
3	Menuiseries alu extérieures	211 083.76 €
4	Menuiseries bois intérieures	103 682.56 €
5	Doublage, plâtrerie, cloisons, plafonds	96 225.83 €
6	Carrelage, faïence	9 815.20 €
7	Peinture, sol souple	118 386.00 €
8	Plomberie, ventilation	113 133.64 €
9	Electricité	76 489.40 €
10	VRD	32 686.80 €
	Démolition, désamiantage	192 000.00 €
TOTAL		1 033 664.71 €

Les frais divers (études, Maîtrise d'œuvre, OPC, SPS,...) sont à ajouter au montant prévisionnel de travaux soit un total prévisionnel de 1 095 594.71 € pour l'opération.

Le lot 9 du marché de réhabilitation thermique de 10 logements « Electricité » a été attribué à la société DL ELECTRICITE pour un montant de 76 489.40 € HT soit 91 787.28 € TTC.

Dans le cadre du chantier, il a été décidé de modifier les éclairages en appliques extérieures des 10 logements entraînant une plus-value. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 333.19 € HT soit 399.83 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value au marché « Electricité » de réhabilitation thermique de 10 logements de l'entreprise DL ELECTRICITE pour le lot n°10 pour un montant global de 76 489.40 € HT soit 91 787.28 € TTC portant le nouveau montant du marché à 76 822.59 € HT soit 92 187.11 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Wojtyła
D.WOJTYŁA..., secrétaire de séance